



Osisko annonce la nomination de Jason Attew au poste de président et chef de la direction

Le conseil d'administration annonce également la nomination de Norman MacDonald au poste de président du conseil d'administration

MONTRÉAL, 08 nov. 2023 -- Redevances Aurifères Osisko Ltée (« **Osisko** » ou la « **Société** ») (TSX et NYSE: OR) a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Jason Attew au poste de président et chef de la direction, à compter du 2 janvier 2024 au plus tard. M. Attew se joindra également au conseil d'administration d'Osisko.

M. Attew est un dirigeant minier accompli qui compte près de 30 ans d'expérience dans l'industrie. Il apporte à Osisko un leadership d'entreprise éprouvé, une expérience reconnue dans la constitution d'équipes et de profondes relations au sein de l'industrie minière, lesquelles sont fondées sur une expérience de conseil dans certaines des fusions et acquisitions les plus transformatrices du secteur minier.

La nomination de M. Attew est l'aboutissement d'un processus de recherche approfondi mené par le conseil d'administration d'Osisko sous la direction d'un comité de recherche composé d'administrateurs indépendants. Après avoir considéré un certain nombre de candidats de qualité, tant externes qu'internes, le conseil d'administration d'Osisko a conclu à l'unanimité que M. Attew est le candidat idéal pour diriger Osisko avec succès à l'avenir.

Osisko annonce également que M. Norman MacDonald a été nommé président du conseil d'administration, avec effet immédiat, succédant ainsi à M. Sean Roosen. M. Roosen continuera à siéger au conseil d'administration avec le titre de « président émérite », afin d'honorer son héritage en tant que fondateur d'Osisko et ses contributions continues à la Société. Ce changement reflète le désir de M. Roosen de se concentrer sur son rôle de chef de la direction d'Osisko Développement Corp., tout en continuant à contribuer en tant qu'administrateur d'Osisko. M. Roosen a été l'un des fondateurs de Corporation Minière Osisko, où il a joué un rôle déterminant dans la découverte et le développement de la mine Canadian Malartic, et a également dirigé les efforts qui ont abouti à la création de la Société.

« Nous sommes extrêmement heureux d'avoir attiré un nouveau président et chef de la direction du calibre de Jason Attew, et tout le conseil d'administration se réjouit de travailler avec lui au cours des années à venir, alors que nous nous concentrons sur une nouvelle étape passionnante de création de valeur durable à long terme », a déclaré M. MacDonald, le nouveau président du conseil d'administration. « Le conseil souhaite également exprimer sa sincère gratitude à M. Sean Roosen, qui a fondé la Société et fait passer Osisko d'une capitalisation boursière de 400 millions de dollars à 3,2 milliards de dollars. Nous sommes reconnaissants à M. Roosen de continuer à siéger au conseil d'administration, ce qui nous permettra de continuer à bénéficier de ses connaissances, de son expérience et de ses relations, tandis que la Société progressera sous la direction compétente de M. Attew. Enfin, je tiens à remercier M. Paul Martin pour son leadership et d'avoir assuré une stabilité en tant que chef de la direction par intérim pendant que nous menions à bien notre processus minutieux de recherche d'un chef de la direction ».

M. Attew était dernièrement président et chef de la direction de Liberty Gold Corp. Auparavant, il était président et chef de la direction de Gold Standard Ventures Corp. jusqu'à son acquisition par Orla Mining Ltd. Précédemment, il était chef des finances de Goldcorp Inc. (« **Goldcorp** ») où, en plus de diriger les opérations financières et les relations avec les investisseurs, il était responsable du développement et de la stratégie d'entreprise de Goldcorp, ce qui a abouti à la fusion avec Newmont Mining Corporation pour un montant de 32 milliards de dollars américains. M. Attew possède une vaste expérience des marchés financiers, acquise dans le cadre de ses activités de banque d'investissement au sein du Groupe mondial des métaux et des mines BMO, où il a joué un rôle de premier plan dans la structuration et la mobilisation d'importants capitaux de croissance, ainsi que dans la fourniture de conseils sur les fusions et acquisitions, tant formatives que transformationnelles, pour des sociétés qui sont devenues des leaders de l'industrie au cours des deux dernières décennies. Il est également administrateur d'Evolution Mining Limited. M. Attew est titulaire d'un baccalauréat en sciences (avec mention) de l'université de la Colombie-Britannique et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's.

En plus d'être administrateur d'Osisko depuis juin 2023, M. MacDonald est associé, ressources naturelles, chez Fort Capital. Il détient plus de 25 ans d'expérience dans des sociétés d'investissement institutionnel axées sur les ressources naturelles, dont plus de 10 ans en tant que gestionnaire de portefeuille principal chez Invesco. M. MacDonald a commencé sa carrière dans l'investissement au Conseil du régime de retraite des enseignants de l'Ontario, où il a occupé pendant trois ans des fonctions progressives, d'assistant de recherche à gestionnaire de portefeuille. Il a ensuite été vice-président et associé chez Beutel, Goodman & Co. Ltd. Avant de rejoindre Invesco, M. MacDonald était vice-président et gestionnaire de portefeuille chez Salida Capital. M. MacDonald est actuellement administrateur d'Advantage Energy Ltd. et de G Mining Ventures Corp. M. MacDonald est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Windsor et détient le titre de CFA.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux détenant un portefeuille axé sur l'Amérique du Nord de plus de 180 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % sur les revenus nets de fonderie sur la mine Canadian Malartic, l'une des plus importantes mines aurifères au Canada.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Grant Moenting

Vice-président, marchés des capitaux

Tél : (514) 940-0670 #116

Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor

Vice-présidente, développement durable et communications

Tél : (514) 940-0670 #105

Courriel : htaylor@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs, au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à la date effective d'entrée en fonction de M. Attew, à des événements futurs, des estimations de production des actifs d'Osisko (incluant l'augmentation de production), au développement dans les délais attendus des propriétés minières sur lesquelles Osisko détient des redevances, flux de métaux, ententes d'écoulement de métaux et des investissements, aux attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, aux résultats d'exploitation, aux estimations des recettes futures, aux coûts de production, à la valeur comptable des actifs, à la capacité de continuer à verser un dividende, aux exigences de capital supplémentaire, aux perspectives et occasions d'affaires, à la demande future et à la fluctuation du cours des matières premières (incluant les perspectives sur l'or, l'argent, les diamants, autres matières premières), au marché des devises et aux conditions de marchés générales. De plus, les énoncés et estimations (incluant les données des tableaux) liés aux réserves et ressources minérales, et aux onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs car ils impliquent l'évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les onces d'équivalent d'or seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit ; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés à l'écllosion de la COVID-19 et l'efficacité de ces réponses, et l'impact potentiel du COVID-19 sur les affaires, les activités et la situation financière d'Osisko; en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko ou (b) l'intégration des actifs acquis. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, notamment l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société en ce qui concerne la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR+, au www.sedarplus.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.